

# LE SITE GROUPE-GOURSAT.FR

**Categories:** [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

**Tag:** [Enquête](#)



Le site est inscrit sur la liste noire du site [abe-infoservice.fr](#) depuis le 20/01/2023. Il propose comme plus de 110 autres d'investir dans des places de parkings équipés de bornes électriques ! Bien évidemment, le rendement promis est impossible à obtenir. Vous trouverez l'ensemble de nos recherches avec le lien ci-après

<https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-places-de-parkings-nos-recherches/>

## Le site internet

Il a été créé le 23/11/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/groupe-goursat.fr>

## Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

## Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 07 57 59 10 66

Il s'inscrit dans une série intéressante :

bl-developpement.com	07 57 59 08 07
groupe-goursat	07 57 59 10 66
sogecampus.fr	07 57 59 12 31

Le numéro 01 84 60 33 38

Il s'inscrit dans une série intéressante :

altarea-gestion.com	01 84 60 30 96
groupe-goursat.com	01 84 60 33 38
zsp-conseil.com	01 84 60 34 14
evobk-services.com	01 84 60 34 33
altarea-gestion.com	01 84 60 35 44

Le numéro 09 71 07 28 89

Il s'inscrit dans une série intéressante :

canibet-burchianti.com	09 71 07 28 05
groupe-goursat.fr	09 71 07 28 89
gouv-meilleurstaux	09 71 07 29 69
lbp-client.info	09 71 07 29 73

### **Les faux noms**

Le site utilise :

- M. Raphael BRIAUD
- M. Fabien DACOSTA
- Mme Natacha LEBLANC
- Mme Natasha LEBLANC

### **Les règlements**

Le site utilise :

Un compte portugais ayant l'IBAN PT50 0018 0003 5764 0252 0206 7  
Un compte portugais ayant l'IBAN PT50 0079 0000 8617 3709 1012 0

### **Les informations juridiques**

Le site groupe-goursat.fr est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 20/01/2023

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

## Conclusion

### **Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?**

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

### **Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :**

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

### **ATTENTION !**

**Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.**

**Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.**

**Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>**

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*

